

ARRÊTÉ DU MAIRE

23 / 0531

ARRETE PORTANT DELEGATION GENERALE DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE A MADAME FRANCOISE NICOLAS

Le Maire de la commune de MONTGERON,
Conseillère régionale d'Ile de France,

Vu l'article L2122-17 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°03 du Conseil municipal du 26 mai 2020 relative à l'élection des Adjoints au Maire,

Considérant l'absence de Madame le Maire et de ses autres Adjoints précédents dans l'ordre du tableau, du dimanche 5 mars 2023 au vendredi 10 mars 2023 inclus,

Considérant qu'il est nécessaire que Madame le Maire soit remplacée par l'un de ses Adjoints pendant cette même période,

ARRÊTE

- Article 1^{er} :** Délégation générale de fonctions et de signature est donnée à Madame Françoise NICOLAS, Adjointe au Maire, pendant l'absence de Madame le Maire et des autres Adjoints précédents dans l'ordre du tableau, du dimanche 5 mars 2023 au vendredi 10 mars 2023 inclus.
- Article 2 :** Cet arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Essonne et notifié à l'intéressée.
- Article 3 :** Le Directeur Général des Services ou la Directrice Générale Adjointe des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.
- Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Mme le Maire et/ou d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Montgeron, le - 1 MARS 2023


Sylvie CARILLON
Maire de Montgeron
Conseillère régionale d'Ile-de-France

